

# LA SIDRA

## DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT  
'HOUKAT  
AVOT 4  
SAMEDI 5 JUILLET 2008  
2 TAMOUZ 5768

41<sup>e</sup> année

40

## EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

### Bien plus qu'un jour qui passe

Certaines dates n'ont pas besoin qu'on les rappelle. Fixées dans les cœurs, dans les esprits et les âmes, leur pérennité dépasse largement leur inscription sur les calendriers rituels. Elles pénètrent les consciences et changent tous ceux qui s'en approchent. Le 3 Tamouz; il y a 14 ans, le Rabbi quittait ce monde.

D'année en année, cette date n'est pas celle d'une simple commémoration, même si une telle démarche aurait pu être parfaitement légitime. Elle est celle à la fois d'un approfondissement et d'une élévation.

L'approfondissement concerne chacun car le 3 Tamouz est un de ces instants privilégiés où l'on peut se retourner vers soi-même et réfléchir à ce que l'on a accompli et à ce qui reste à accomplir. L'élévation est également une idée qu'il appartient à tous de partager car, comme l'enseignent nos Sages, l'âme s'élève en ce jour et celle du Rabbi entraîne avec elle tous ceux qui veulent s'attacher à lui.

Pour ces raisons, ce jour est marqué d'une solennité par-

ticulière. Chacun des actes que l'on accomplit paraît chargé d'un sens et d'une portée plus grands. En ce jour, c'est comme un espace de temps différent qui s'ouvre devant chacun et que chacun peut utiliser pour aller de degré en degré et parvenir à une spiritualité nouvelle.

Il est vrai qu'un tel jour demande à être pleinement vécu. Il ne peut rester comme une anodine accumulation d'heures dont on attend surtout qu'elles passent sans tirer à conséquence. Il est un jour lié au Rabbi dont l'action a changé bien des choses et des manières de vivre et, ainsi, a changé le monde. Il est ce jour où cette action ne s'interrompt pas, où, au contraire, elle trouve des champs d'expression jusqu'ici insoupçonnés. Pour cela, nous portons en nous la puissance du moment. Les événements de ces derniers temps nous montrent à quel point elle nous est nécessaire. Sachons nous en saisir. Sans doute pouvons-nous y découvrir la clé de la Délivrance, individuelle et collec-

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

### 'Houkat Les eaux de la discorde

L'un des passages les plus étonnants de la Torah est celui de l'épisode des Eaux de la Discorde, à la suite duquel D.ieu décréta que Moché mourrait dans le désert et n'entrerait donc pas en Terre d'Israël. Des centaines de générations de Sages de la Torah, à commencer par Moché lui-même, les Sages du Midrach, les Commentateurs bibliques et les Maîtres de la 'Hassidout, s'interrogent sur ce chapitre énigmatique.

Mais voyons d'abord les faits.

Après avoir voyagé quarante ans dans le désert, le Peuple d'Israël arrive à Kadech dans le désert de Tsin, à la frontière de la Terre Sainte. Il n'y a pas d'eau, le peuple a soif et comme ils en ont l'habitude en de telles circonstances, ils se plaignent auprès de Moché. «Si seulement nous étions morts, s'écrient-ils avec colère, quand nos frères sont morts devant D.ieu ! Pourquoi as-tu conduit la congrégation d'Israël dans ce désert, pour mourir ici, nous et nos troupeaux ? Pourquoi nous as-tu sortis d'Egypte pour nous emmener dans cet endroit terrifiant ... ?»

Moché s'adresse alors à D.ieu qui lui ordonne : «prends le bâton et rassemble le peuple, toi et Aharon ton frère. Et tu parleras au rocher devant leurs yeux et il donnera de l'eau.»

Quand ils sont tous rassemblés devant «le rocher», Moché s'adresse au peuple : «Ecoutez, rebelles ! Ferons-nous jaillir de l'eau pour vous de ce rocher ?» Moché lève sa main et frappe à deux reprises le rocher avec son bâton. L'eau jaillit et le peuple et le bétail se désaltèrent.

C'est alors que D.ieu dit à Moché et Aharon : «Parce que vous n'avez pas cru en Moi, pour Me sanctifier aux yeux des Enfants d'Israël, vous ne conduirez donc pas cette congrégation dans la terre que Je leur ai donnée.»

Qu'avait fait Moché de mal? Quel péché méritait une punition aussi terrible ?

Les commentateurs recherchent une réponse dans le texte.

### Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT 'HOUKAT

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 37 • Sortie 23h 01

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	21.15	Bordeaux	21.33	Grenoble	21.08
Lyon	21.15	Toulouse	21.20	Montpellier	21.09
Marseille	21.04	Nice	20.57	Lille	21.44
		Nancy/Metz	21.23		

à partir du dimanche 29 juin 2008

Heure limite du Chema : 9h52

Pose des Téléphones : 4h19



Articles et contenu réalisés par le

**BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr  
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique  
habilitée à recevoir les DONs et les LECS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

**Rachi** (Rabbi Chlomo Yits'haki, 1040-1105) souligne que D.ieu avait ordonné à Moché de parler au rocher et que Moché le frappa. Aussi échoua-t-il à «sanctifier [D.ieu] devant les yeux des Enfants d'Israël» (extraire l'eau en ne faisant que parler aurait été un plus grand miracle).

**Rambam** (Maimonide : Rabbi Moché ben Maimon, 1135-1204) offre une explication différente : la faute de Moché consistait en ce qu'il se mit en colère et parla durement au peuple (son discours : «Ecoutez, rebelles...»)

(Le Maître 'hassidique **Rabbi Lévi Yits'hak de Berditchev** (1810-1740) propose ici une perspective intéressante : les explications de Rachi et de Rambam, avance-t-il, consistent en deux côtés d'une même pièce. Un *tsadik* (Juste parfait) n'est pas seulement le chef de son peuple mais aussi le maître de son environnement. Ces deux rôles sont étroitement entrelacés, le second découlant du premier. Si la relation d'un guide avec son peuple est aimante et harmonieuse, alors le monde physique donne également ses ressources pour qu'ils atteignent leur but. Mais s'il fait agir son influence avec de durs mots de reproche, alors il lui faudra se battre avec la nature à chaque détour et imposer par la force sa volonté au monde matériel.)

**Ramban** (Na'hamanide : Rabbi Moché ben Na'hman, 1194-1270) trouve des difficultés dans les deux explications. Si Moché n'était pas censé frapper le rocher, argue-t-il, pourquoi D.ieu lui demanda-t-il de prendre son bâton ? La Torah répète ce geste, mettant encore l'accent sur le fait que «Moché prit son bâton de la présence de D.ieu comme Il le lui avait enjoint». A la lumière des instructions de D.ieu à Moché, lors d'une occasion précédente, d'extraire de l'eau d'un rocher en le frappant (voir Chemot 17, 6), n'était-il pas concevable que Moché suppose que dans ce cas également son bâton devait avoir une fonction similaire ? Quant à l'explication de Rambam, il y a d'autres exemples où la Torah nous dit (plus explicitement encore que dans ce cas) que Moché se mit en colère et apparemment pour des raisons moindres. Si aucune punition n'avait alors été décrétée dans ces cas, pourquoi ici en va-t-il autrement ?

Ramban offre son explication : Moché commit une erreur en disant au peuple : «Férons-nous faire jaillir de l'eau pour vous de ce rocher ?», des paroles qui peuvent paraître impliquer qu'extraire de l'eau d'un rocher est quelque chose que Moché faisait plutôt que D.ieu. Au moment où un chef endosse une identité par lui-même et qu'il s'attribue personnellement ses réalisations, au moment où il vient représenter autre chose que la seule identité collective du peuple et sa relation avec D.ieu, il échoue dans son rôle. (Ramban conforte son explication dans les premiers mots de D.ieu à Moché : «parce que vous n'avez pas cru en Moi...», impliquant par là que c'était un manque de foi plutôt qu'une désobéissance ou un accès de colère.)

Mais il existe un dénominateur commun

entre ces interprétations et de nombreuses autres offertes par les commentateurs : le fait que, quel que soit le problème, cela n'était pas véritablement la question. A la base, D.ieu reproche à Moché un détail technique. Et dans son argumentation avec D.ieu, Moché le sent bien : «Tu m'as attrapé!».

Le texte conforte sa plainte. Quarante ans plus tôt, s'était produit l'épisode des explorateurs, lors duquel la génération, qui était sortie d'Egypte et avait reçu la Torah, s'était révélée non désireuse et incapable de progresser à l'étape suivante du plan divin : entrer en Terre Sainte et en prendre possession. A cette époque, la Torah relate que D.ieu avait décrété que la génération entière (tous les hommes au-delà de vingt ans) mourrait dans le désert. Seuls deux hommes allaient échapper au décret : «en dehors de Kaleb, fils de Yefounéh et Yehochoua fils de Noun» (les deux explorateurs qui avaient résisté au complot de leurs dix collègues-Bamidbar 14 :30).

Moché, qui aspirait à entrer en Terre Sainte de toutes les fibres de son être, n'était pas coupable du péché des explorateurs aussi fallait-il trouver une autre raison pour l'en empêcher. Puisque «avec les Justes, D.ieu est aussi précis que l'épaisseur d'un cheveu», il n'était pas impossible de trouver un prétexte. Mais D.ieu avait déjà déterminé quarante ans plus tôt que la génération entière, y compris Moché et Aharon, n'entrerait pas dans la Terre. «C'est un complot que Tu as fomenté contre moi», cite le Midrach, attribuant ces propos à Moché s'adressant à D.ieu.

Mais pourquoi ? Si Moché était innocent du péché de sa génération, pourquoi devait-il être décrété qu'il devrait partager leur sort ?

Un Midrach poignant offre la parabole suivante :

A un berger fut confié le troupeau du roi, pour qu'il le nourrisse et en prenne soin. Mais le troupeau se perdit. Quand le berger chercha à entrer au palais royal, le roi lui en refusa l'accès. «Quand le troupeau qui t'a été confié sera retrouvé, toi aussi tu pourras être admis.»

Le plan originel voulait que les 600 000 hommes que Moché avait sortis d'Egypte entrent dans la Terre. Mais cette génération resta dans le désert. «Tu en es le chef, dit D.ieu à Moché. Leur sort est ton sort.»

Ce message est implicite dans les paroles de D.ieu qui suivent immédiatement le fait que Moché a frappé le rocher : «...c'est pourquoi vous ne conduirez pas cette congrégation dans la terre que Je leur ai donnée.» Le Midrach tire de ces mots : «cette congrégation», vous ne la conduirez pas ; mais celle-ci vous la conduirez. «Cette congrégation», la génération qu'affronta Moché au rocher, n'était pas la génération de Moché. Sa génération était enterrée dans le désert.

«Mais quand ils entreront dans la Terre, dit D.ieu à Moché, et ils le feront, quand la Rédemption finale sauvera toutes les générations de l'histoire, alors tu les conduiras.»

## Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maimonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

**Samedi 28 juin - 25 Sivan**

**Mitsva négative n° 10** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous intéresser à l'idolâtrie et d'étudier ses pratiques.

**Mitsva négative n° 47** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser libre cours à nos pensées au point d'admettre des opinions contraires à celles enseignées par la Torah.

**Mitsva négative n° 60** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de blasphémer le Grand Nom de l'Eternel.

**Mitsva négative n° 6** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de servir les idoles.

**Mitsva négative n° 5** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous prosterner devant une idole.

**Mitsva négative n° 2** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer des idoles pour les servir.

**Mitsva négative n° 3** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer des idoles destinées à être servies, même pour d'autres personnes et même si celui qui nous l'a demandé est un non-juif.

**Mitsva négative n° 4** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer des formes humaines en métal, pierre, bois et autres matières similaires, même si ce n'est pas dans le but de les adorer.

**Mitsva négative n° 15** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'entraîner (collectivement) d'autres personnes à pratiquer l'idolâtrie.

**Mitsva positive n° 186** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'exterminer tous les hommes d'une ville passée à l'idolâtrie et de brûler la ville avec tout ce qui s'y trouve.

**Mitsva négative n° 23** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de reconstruire une ville mise au ban.

**Mitsva négative n° 24** : C'est l'interdiction qui a été faite de profiter de tout objet d'une ville mise au ban.

**Dimanche 29 juin - 26 Sivan**

**Mitsva négative n° 16** : Il nous est interdit de séduire, c'est-à-dire, d'inciter un Juif à pratiquer l'idolâtrie.

**Mitsva négative n° 17** : Il est interdit à la personne induite en erreur d'aimer le séducteur et de consentir à ses paroles, même s'il n'a pas agi en conséquence.

**Mitsva négative n° 18** : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne séduite de faiblir dans son aversion envers le séducteur.

**Mitsva négative n° 19** : C'est l'interdiction pour la personne égarée d'assister le séducteur s'il se trouve dans une situation périlleuse.

**Mitsva négative n° 20** : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de plaider en faveur du séducteur, même s'il connaît un argument en sa faveur.

**Mitsva négative n° 21** : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de taire toute charge à retenir contre le séducteur qu'elle connaît et qui pourrait contribuer à le punir.

**Mitsva négative n° 26** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de prophétiser au nom d'une idole.

**Mitsva négative n° 28** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écouter la prophétie d'un prophète parlant au nom d'une idole.

**Mitsva négative n° 27** : C'est l'interdiction selon laquelle il nous est défendu de faire une fausse prophétie

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr) et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 55, rue Servan - 75011 Paris - Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris  
Tiré à 30.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 5.000 ex ISSN 1762 - 5440

Cher Rabbi,

A mon cher ami et professeur, Rabbi Mena'hem Mendel Schneersohn.

C'est ainsi que commençait la lettre que je vous ai écrite il y a vingt ans.

Votre réponse – à la fois précise et généreuse – est elle aussi devant moi. C'est l'une des nombreuses lettres que vous m'avez écrites et que j'ai précieusement conservées.

Vous discutiez dans cette lettre – il y a vingt ans – de votre propre leadership, de la fonction d'un Rabbi.

Bien des années auparavant, nous avions évoqué précisément ce sujet dans votre bureau. J'étais jeune, naïf, à la limite de l'insolence – j'étais un journaliste à l'affût d'un scoop. Je relis maintenant mes questions et vos réponses, toujours courtoises :

- Comment êtes-vous devenu Rabbi ?

Que pouvez-vous faire si on vous met la clé dans la poche et qu'on s'en va ? Allez-vous permettre qu'on vole les livres ?

- Un Rabbi est-il un être humain comme nous ou quelque chose d'autre ?

Bien entendu, nous sommes tous faits de chair et de sang et je ne suis pas responsable de toutes les histoires que vous avez sur le cœur. Mais oui, un Rabbi peut avoir une vision spéciale, peut voir et connaître ce qui est au-delà de la compréhension de la plupart des gens.

- Que signifie une bénédiction d'un Rabbi ?

Il est possible qu'un Tsadik (un Juste), un Rabbi puisse éveiller en l'homme en face de lui des capacités dormantes. Il lui est possible d'entrer en contact avec un niveau supérieur de capacités extérieures à son âme propre.

- La puissance de Loubavitch ne provient-elle pas de la confiance d'un 'Hassid envers son Rabbi ?

Je n'en suis pas sûr !

J'acceptai vos réponses pour ce qu'elles étaient : une observation de la vérité par quelqu'un qui devrait savoir et je me suis mis à rechercher d'autres secrets expliquant le succès de Loubavitch. Certaines des raisons qu'on me proposa semblaient plutôt prosaïques comme par exemple un don pour l'organisation, ce même don caractérisant d'ailleurs vos relations avec vos milliers

de 'Hassidim et autres supporters.

J'en suis témoin.

Bien que je fusse un rabbin du courant libéral, rien de ce qui m'est arrivé dans ma vie privée ou professionnelle ne vous a échappé, même si votre attention ne se manifestait que par un morceau du traditionnel gâteau au miel, livré jusque dans ma maison la veille de Yom Kippour. J'en distribuai aux membres de ma famille et nous le mangions avec joie et gravité mélangées.

Bien entendu, il y en avait des milliers comme moi. Nombre d'entre nous désirions d'ailleurs être l'émissaire du Rabbi lorsque se présentaient des occasions où vous vouliez que quelque chose bouge. Ainsi, bien que mon organisation libérale y soit opposée, je devins un fervent avocat de «la minute de silence, donc de prière» dans les écoles publiques, lorsque vous avez fait campagne pour l'instituer légalement dans les années soixante-dix. L'ai-je fait parce que j'y croyais ? Avais-je été – comme le prétendaient mes collègues – influencé par «une secte» ? Je ne le crois pas.

Mais bien que je ne sois pas devenu un 'Hassid, ma propre organisation libérale me semblait devenir une secte.

Comme vos 'Hassidim, je me suis mis à penser que le rôle d'un Tsadik est de faciliter la communication avec le Tout Puissant et que ceci a des racines dans le judaïsme, des racines qui remontent aussi loin que Moché Rabbénou, Moïse notre Maître. C'est pourquoi, de temps en temps, je me tournais vers vous pour un conseil, une bénédiction.

A un de ces moments cruciaux, je vous ai écrit ces quelques phrases dont l'insolence me fait maintenant rougir : «J'ai bien peur d'avoir l'impertinence de croire que vous êtes un être humain qui, tout en acceptant sa mission d'agir en tant qu'important chef spirituel du peuple juif, possède également une vie privée avec ses propres «calculs». J'ose même penser qu'il vous arrive de temps en temps de vous demander : «Ayéka ? Où es-tu ?» et que vous receviez des réponses qui vous font réfléchir. Si cela vous arrive effectivement, je veux ajouter sur la balance de vos considérations la réelle gratitude et l'appréciation immense de Herbert Weiner».

Vous m'avez répondu une semaine plus tard. Voici quelques extraits de votre lettre :

«J'apprécie vos sentiments généreux à mon égard. Mais je pense également à la maxime de nos Sages dans le Talmud (Baba Metsia, fin de la page 84 a) quant à l'effet produit par les compliments, aussi justifiés soient-ils : ceux-ci ne permettent pas de clarifier une situation tandis qu'une question ou un défi qui demandent une réponse ou une explication, peuvent s'avérer plus efficaces...»

Il n'est nul besoin, bien sûr, de

vous faire remarquer que quand la question «où es-tu?» est posée, elle s'adresse à un individu et sa proche famille ; mais si elle est posée à une personne en charge d'une communauté, celle-ci doit pouvoir répondre de sa responsabilité et présenter un rapport sur ce qui a été accompli en faveur de cette communauté...

Maintenant, un mot à propos de mon «où es-tu?»

Certainement cela inclut tout ce qui a été écrit plus haut, et davantage. Je m'interroge sur les résultats «réels» de notre rencontre, quand je n'ai pas fait qu'écouter mais j'ai aussi parlé.

Mon « Ayéka ? » me fait me demander dans quelles mesure mes mots ont eu un impact – non pas en termes de souvenirs agréables à raconter – mais en termes d'influence réelle : «L'action est essentielle» !...

Mais je désire mentionner un autre point pertinent bien que je l'aie sans doute évoqué au cours de notre conversation. J'ai à l'esprit le problème de «Devarim Betélim», paroles inutiles. On peut prononcer de belles paroles, même des paroles de Torah, mais si elles n'influencent personne au niveau de l'action concrète, alors elles sont inutiles. Le blâme est à imputer à celui qui parle puisque nous partons du principe que «les paroles qui sortent du cœur pénètrent dans le cœur» et produisent éventuellement un effet réel. En relisant ce paquet de lettres maintenant, je me demande où, dans le monde d'aujourd'hui, il existe une personne à qui des Juifs – quel que soit leur niveau de connaissance ou de pratique religieuse – peuvent s'adresser pour demander un conseil, une bénédiction. Et je me demande à nouveau : que va-t-il se passer ?

Aux 'Hassidim, je n'ose pas suggérer une réponse.

Mais pour moi... Non ! Je ne me qualifierai pas d'étranger au mouvement Loubavitch ! Pour quelqu'un comme moi, parmi les milliers et les milliers de Juifs qui ont été profondément nourris par Loubavitch, je trouve aussi bien reconfort qu'encouragement dans les paroles que vous m'avez adressées, oralement et dans vos lettres.

Rabbin Herbert Weiner  
auteur de 91/2 Mystics - *L'Chaim*  
traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES DE MACHIA'H

### Le prophète Elie

Le prophète Malachie annonce (3:22) : «Je vous enverrai le prophète Elie avant que vienne le grand et terrible jour de D.ieu». En d'autres termes, c'est Elie qui sera chargé de faire savoir que Machia'h arrive. Quel est donc le rapport particulier entre lui et cet événement ?

Il nous est rapporté que le prophète Elie raffina son corps à tel point que, lorsqu'il quitta ce monde, son corps s'éleva également dans le ciel dans une colonne de feu. Un tel état de spiritualisation parfaite est précisément caractéristique de la Délivrance car, en ce nouveau temps, l'aspect physique de l'homme aura atteint ce même degré de parachèvement. Aussi «toute chair verra que la bouche de D.ieu a parlé» (Isaïe 40 : 5). C'est cela qu'incarne, d'ores et déjà, le prophète Elie.

(d'après *Likouteï Si'hot*, vol. II, p. 160) **H.N.**

## L'école de Garçons du Beth Loubavitch

accueille vos enfants  
du CP à la Terminale (Es et S)

100% de réussite au BAC  
et au Brevet

Suivi individualisé  
de chaque enfant

☎ 01 40 30 56 59

## LE COIN DE LA HALA'HA

### Coutumes liées au jour de la Hilloula du Rabbi 3 Tamouz (cette année dimanche 6 juillet 2008)

Le Rabbi avait fixé un certain nombre de coutumes à respecter à l'occasion de la Hilloula du Rabbi précédent. Ce sont ces mêmes coutumes qui ont été reprises pour le 3 Tamouz. En voici quelques-unes :

- On allumera une bougie de vingt-quatre heures depuis samedi soir 5 juillet.
- Pendant chacune des trois prières du jour, on allumera cinq bougies devant l'officiant.
- Le matin, on donnera de la Tsedaka (charité), au nom de chacun des membres de sa famille, pour une institution du Rabbi.
- On consacra un moment dans la journée pour parler du Rabbi et de sa grande Ahavat Israël (amour du prochain) à sa famille et son entourage.
- On étudiera les chapitres de Michnayot correspondant aux lettres qui constituent le nom du Rabbi.
- On étudiera les enseignements du Rabbi.
- On rédigera un «Pan», «Pidyon Néféch», une lettre de demande de bénédictions, en y précisant son prénom et le prénom de sa mère, qui sera lue sur le Ohel du Rabbi.

N° de fax du Ohel : (00 1718) 723 44 44

N° de fax du Beth Loubavitch : 01 45 26 24 37

Adresse du Ohel : 226-20 Francis Lewis Blvd - Cambria Heights, New York 11411

E-mail : ohel@ohelchabad.org

## Le GAN ISRAEL du mois de juillet 2008 approche

N'attendez pas la dernière minute !

De nombreux centres  
dans Paris et sa région

Paris 12<sup>e</sup> - 13<sup>e</sup> - 19<sup>e</sup>

Asnières - Boulogne - Clichy

Epinay - Fontenay sous Bois

Les Lilas - Montrouge - Neuilly

St Brice - Versailles

Renseignements au 01 45 26 87 60

# O'you

Restaurant  
Gastronomie Traditionnelle Française

Service  
voiturier



Cacher Beth-Din de Paris

164 Av Daumesnil - 75012 Paris

Tél: 01 43 07 68 97



Millefeuilles de rouget  
à la tapenade d'olives noires et le  
traditionnel tournedos Rossini

## STOCK PREMIUM

spécial communautaire

SPECIALISTE EN COSTUMES  
DE GRANDES MARQUES

Show Room de 400 M<sup>2</sup> Hommes & Femmes

Une multitude d'offres...

Costume + Chemise + Cravate = 99 € l'ensemble  
Près de 10.000 pièces de Grandes Marques à prix d'entrepôt  
Cuirs - Jeans - Costumes - Chemises - Chaussures - Pulls - Maille - Accessoires...

Païement en 3 fois sans frais

25, RUE Richard Lenoir - 75011 Paris

(M° Voltaire - Près de la Place Léon Blum)

Ouvert le dimanche de 10h à 20h - Tél: 01 43 67 51 91

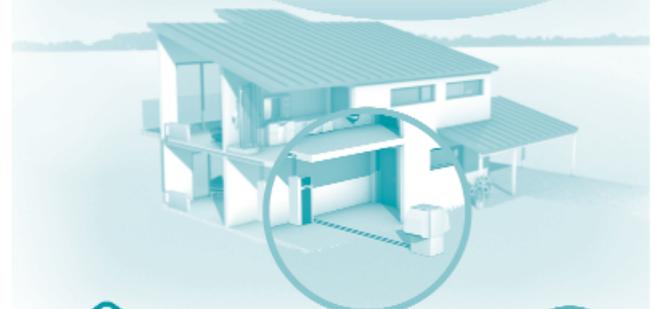
## TTP

Spécialiste de la pompe à chaleur

Les Nouvelles Énergies

Vous vendez déjà plusieurs  
pompes à chaleur par semaine...

... nous gérons tout le reste.  
Et vos commissions sont  
payées Cash à réception de  
l'accord de crédit.



Contactez-nous dès à présent au

0810 810 718  
Prix d'un appel local



## yunpana

17<sup>e</sup> année



Restaurant asiatique

Livraison gratuite

01 43 79 93 67

NOUVEAU



## yunpana

TRAITEUR

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

# Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

**Mitsva négative n° 29 :** Il nous est interdit d'avoir pitié du faux prophète, ni d'hésiter à le mettre à mort s'il prophétise au Nom de l'Éternel.

**Mitsva négative n° 14 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de prêter serment en invoquant le nom d'une idole même dans nos relations avec des idolâtres.

**Mitsva négative n° 8 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous livrer aux pratiques des détenteurs de l'esprit d'Ov (par lequel on évoquait les morts).

**Mitsva négative n° 9 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous livrer aux pratiques du Yide'oni qui constitue également une sorte de culte idolâtre. Voici en quoi il consiste: on prend l'os d'un oiseau dont le nom est "Yido'a", on le met dans la bouche, on brûle des aromates, on fait des invocations et certains rites jusqu'à ce qu'on se trouve dans une sorte de léthargie et tombe en transes et qu'on prédise alors l'avenir.

**Mitsva négative n° 7 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de livrer une partie de nos enfants à l'idole connue comme à l'époque du don de la Torah sous le nom de Molo'h.

## Lundi 30 juin - 27 Sivan

**Mitsva négative n° 11 :** Il nous est interdit de fabriquer une stèle auprès de laquelle on se rassemble pour l'honorer, même si on l'érige dans le but de servir l'Éternel.

**Mitsva négative n° 12 :** Il nous est interdit de faire des pierres taillées pour nous y prosterner même si cette prosternation est destinée à l'Éternel.

**Mitsva négative n° 13 :** Il nous est interdit de planter des arbres dans le Temple ou vers l'Autel pour le décorer ou l'embellir, même si c'est dans l'intention de servir D.ieu car c'est de cette manière que les idolâtres adoraient leurs dieux.

**Mitsva positive n° 185 :** Il s'agit du commandement nous enjoignant de détruire tout culte et temple païen.

**Mitsva négative n° 25 :** Il nous est interdit d'augmenter notre fortune avec quelque objet en rapport avec le culte païen.

**Mitsva négative n° 22 :** Il nous est interdit de tirer profit des ornements dont sont parées les idoles.

**Mitsva négative n° 48 :** Il nous est interdit de conclure une alliance avec les hérétiques et de les laisser pratiquer tranquillement leur hérésie. Il s'agit des sept peuples.

**Mitsva négative n° 50 :** Il nous est interdit d'accorder grâce aux idolâtres et de louer toute chose qui leur soit propre.

**Mitsva négative n° 51 :** Il nous est interdit de permettre à des idolâtres de venir habiter dans notre pays pour que nous ne soyons pas habités par leur hérésie.

**Mitsva négative n° 30 :** Il nous est interdit d'imiter les coutumes des incroyants et de nous comporter selon leurs habitudes, même pour l'habillement et les réunions sociales.

**Mitsva négative n° 33 :** Il nous est interdit de nous livrer à la divination.

**Mitsva négative n° 31 :** Il nous est interdit de pratiquer des enchantements.

**Mitsva négative n° 32 :** Il nous est interdit d'adapter notre comportement aux périodes fixées en fonction des astres en disant par exemple, "aujourd'hui, c'est un jour propice à tel acte et nous l'accomplirons".

## Mardi 1<sup>er</sup> juillet - 28 Sivan

**Mitsva négative n° 35 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'employer des charmes, c'est-à-dire de prononcer des paroles en faisant croire qu'elles ont des effets bienfaisants ou nuisibles.

**Mitsva négative n° 38 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de demander des informations aux morts.

**Mitsva négative n° 36 :** Il est interdit d'aller interroger un nécromancien et de lui demander conseil.

**Mitsva négative n° 37 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'interroger un Yide'oni et de lui demander un renseignement.

**Mitsva négative n° 34 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de pratiquer la magie.

**Mitsva négative n° 43 :** Il est interdit de se raser les tempes, ainsi qu'il est dit: "Ne taillez pas en rond les extrémités de votre chevelure".

**Mitsva négative n° 44 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous raser la barbe, laquelle se compose de cinq parties: la mâchoire supérieure droite, la mâchoire supérieure gauche, la mâchoire inférieure droite, la mâchoire inférieure gauche et le menton.

**Mitsva négative n° 40 :** C'est l'interdiction qui a été faite aux hommes de revêtir des parures féminines.

**Mitsva négative n° 39 :** C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de porter des habits d'hommes et de se parer de leurs bijoux.

**Mitsva négative n° 41 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'imprimer sur notre corps une marque quelconque, qu'elle soit bleue, rouge ou de n'importe quelle couleur, à la manière des idolâtres.

**Mitsva négative n° 45 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous taillader le corps, comme le font les idolâtres.

**Mitsva négative n° 171 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de tondre les cheveux de la tête, en l'honneur d'un mort, comme le font les idiots.

## Mercredi 2 juillet - 29 Sivan

**Mitsva positive n° 73 :** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'avouer à voix haute les fautes que nous avons commises envers D.ieu après nous en être repenti. C'est ce que l'on nomme la confession.

## Jeudi 3 juillet - 30 Sivan

**Mitsva positive n° 73 :** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'avouer à voix haute les fautes que nous avons commises envers D.ieu après nous en être repenti. C'est ce que l'on nomme la confession.

## Vendredi 4 juillet - 1 Tamouz

**Mitsva positive n° 73 :** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'avouer à voix haute les fautes que nous avons commises envers D.ieu après nous en être repenti. C'est ce que l'on nomme la confession.

## Samedi 5 juillet - 2 Tamouz

**Mitsva positive n° 73 :** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'avouer à voix haute les fautes que nous avons commises envers D.ieu après nous en être repenti. C'est ce que l'on nomme la confession.

**Mitsva positive n° 10 :** Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de lire la prière du Chema chaque jour, matin et soir.

## SIGNIFICATION DES PRIÈRES DITES AUPRÈS DU TOMBEAU

*Rav Its'hak Kagan, émissaire du Rabbi aux Etats Unis à Détroit, dans l'état du Michigan, analyse ici l'importance des prières dites auprès du tombeau d'un Juste.*

La Torah, évoquant les dix explorateurs que Moïse délégua afin de reconnaître la Terre Sainte, dit: "ils montèrent vers le sud et parvinrent à Hébron". Nos Sages, dans le Talmud, apportent la précision suivante: "Seul Caleb s'y rendit et pria devant le tombeau des Patriarches". Il est ainsi clairement établi que l'usage de prier devant le tombeau des Justes remonte à la période biblique. Par la suite, d'autres coutumes furent également adoptées, comme par exemple celle de déposer une lettre auprès du tombeau afin de demander à l'âme du Juste, qui repose en ce lieu, d'intercéder auprès du Tout Puissant. Une telle lettre est appelée Pidyon Néfech ou requête d'une prière pour sa propre personne.

Un autre usage, largement répandu, consiste, pour chacun, à prendre l'enseignement d'inten-

sifier son étude de la Torah, sa contribution à la Tsédaka ou sa pratique des Mitsvot, afin d'obtenir les bénédictions divines que l'on sollicite. Différentes expressions hébraïques désignent l'endroit où repose le Juste: Kivreï Hatsaddikim, les tombeaux des Justes; Tsion, le remarquable lieu de repos ou Ohel, la tente. Les deux derniers termes sont les plus fréquents, selon la coutume des Hassidim de Loubavitch.

Le Rabbi de Loubavitch, Rabbi Mena'hem Mendel Schneerson, sut, par ses prières, par sa proximité avec D.ieu, venir en aide et soulager des dizaines de milliers de personnes, d'une manière qui transcendait les lois de la nature et par rapport à laquelle le terme de miracle semble bien terne. Il agit de la sorte plusieurs dizaines de fois, chaque jour, pendant la majeure partie des quatre vingt douze années bénies qu'il

passa ici-bas.

Au troisième jour du mois juif de Tamouz, en 5754 (1994), l'âme du Rabbi s'éleva vers D.ieu et le corps qui fut le saint réceptacle de cette âme, qui fut purifié, sanctifié et élevé par l'existence du Juste, fut conduit vers le lieu de son repos, dans le cimetière Montefiore de Queens, à New York.

Les Justes qui ont quitté ce monde atteignent une grandeur qu'ils n'avaient pas de leur vivant, comme l'affirment nos Sages. A travers notre histoire, les prières formulées auprès du lieu où repose un Juste ont été exaucées de manière miraculeuse. Il en est de même pour ce qui concerne le Rabbi. Les prières dites à l'Ohel sont devenues, grâce aux bénédictions divines qu'elles provoquent, une source de soulagement et d'apaisement pour tout notre peuple.

**A l'occasion du 3 Tamouz**  
le mouvement féminin  
**Nechei Oubnot Habad**  
est heureux de vous inviter le  
**Dimanche 29 juin 2008**  
à une  
**JOURNÉE D'ÉTUDE**

de 10h à 18h  
dans les Salons 'Haya Mouchka  
49 rue Petit - 7019 Paris (M° Ourcq)  
- Public exclusivement féminin -



**Vente et exposition de perruques  
toute la journée**

Le Beth Loubavitch  
vous invite à un  
**FARBRENGUEN**  
(Réunion hassidique)

**Dimanche**  
**6 Juillet 2008**  
**à 21h 30**

à la synagogue  
Beth 'Haya Mouchka  
49/51, rue Petit  
75019 Paris

Au programme:  
Min'ha à 20h30  
Vidéo du Rabbi  
à 21h

**VIVRE LA TORAH**

magazine audiovisuel du Rabbi de Loubavitch en français

renseignements : 01 46 83 44 85  
jemmedia@gmail.com



**BETH HAYA MOUCHKA**

49/51, rue Petit 75019 PARIS (métro Ourcq)

*le lieu exceptionnel d'éducation juive de 2 000 élèves!*

Vous aussi, assurez à vos enfants un cursus scolaire complet  
de haut niveau et de réussite en les inscrivant  
dans la mesure des places disponibles en :

- **Ecole maternelle mixte** Pardess Hanna au : 01 44 52 72 52
- **Ecole primaire de filles** Beth Hanna au : 01 44 52 72 53
- **Collège et Lycée de filles** Beth Hanna au : 01 44 52 72 54

Suivi individualisé - Excellents résultats - Encadrement de qualité

**JEUNESSE LUBAVITCH DE TOULOUSE**

17, Rue Alsace-Lorraine – 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05.61.21.27.87 / 05.61.62.30.19

Fax : 05.61.62.86.79 et Paris 01.44.52.72.98 (Mme OUKI)

E-mail : lubavitchtoulouse30@free.fr

**PARDESS HANNAH**

Filles de 8 à 13 ans

Section pour Adolescentes de 13 à 16 ans

**PARDESS MAMACH**

Garçons de 8 à 13 ans

Vacances inoubliables dans les Hautes-Pyrénées

Activités sportives, artistiques et culturelles

**du 30 juillet au 20 août 2008**

Centres agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous la Direction du Rav et Mme MATUSOF

PAF :  
780 €

**David France Ambulance**

Les ambulances au service de la communauté

**7/7j**



**01 43 55 53 72**